

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 22 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Création de poste
Référence
9_20210322_4.1.1

Date de la convocation
17/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

L'année deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, M. DECLÉ, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, Mme PINON, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, Mme DE WAZIERS, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Mme VANDEPITTE a donné pouvoir à M. DECLÉ
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à Mme CARON-DECROIX
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, THÉVENIAUD, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme Annick LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

En 2018, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est substitué au syndicat mixte du Grand Amiénois.

La prise en charge d'actions et de compétences communes à l'ensemble du territoire, tant pour le Plan Climat Air-Énergie Territorial, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le conseil de développement mais aussi la stratégie du développement, le tourisme ou encore la mobilité, la santé, l'emploi, la formation et l'insertion, a nécessité le recrutement de chargés de mission au cours de l'année 2019.

En parallèle, une cellule administrative s'est mise en place afin d'assurer le bon fonctionnement du Pôle métropolitain.

3 agents ont pris en charge la gestion du budget, des finances, de l'information, de la communication, de la concertation, de la répartition du travail ou encore de l'organisation des instances

En 2020, l'accroissement des opérations budgétaires [363 mandats émis en 2020, soit le double par rapport à 2019, constat identique sur le nombre de titres émis] a fait apparaître la nécessité, de solliciter un renfort.

Depuis le 23 octobre 2020 et sous la responsabilité de la cadre administrative et financière, l'agent réalise et contrôle les procédures comptables et budgétaires de la structure, vérifie les données comptables et réalise les documents correspondants.

Il apparaît aujourd'hui que le besoin de consolider ce poste est avéré et répond à une mission de service public réelle.

La création de ce poste permettrait une stabilisation et une sécurisation de l'organisation, en permettant une réactivité optimale et en veillant au respect des règles et à la conformité des actes au regard de la comptabilité publique.

Ces missions doivent être gérées par un agent à Temps Complet afin d'assurer la bonne exécution budgétaire et financière du Pôle, et ce toute l'année.

Aussi, afin d'apporter toutes les garanties nécessaires au bon suivi budgétaire et de veiller à maintenir une équipe administrative et financière réactive et efficace, il est proposé au Comité syndical de créer un poste « Opérateur financier » à temps complet à raison de 35h (ou 1607h annuelle). A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi de la filière administrative, au grade d'Adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : réalisation et contrôle des procédures comptables et budgétaires de la structure, vérification des données comptables et réalisation des documents correspondants.

Sa rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné. Il bénéficiera d'un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à créer un poste d'« Opérateur Financier » à temps complet à raison de 35h hebdomadaire. Il sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi de la filière administrative, au grade d'Adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondront au cadre d'emploi concerné. Il bénéficiera d'un régime indemnitaire correspondant au grade, à ses missions et à ses sujétions.
- Autorise le Président à signer les pièces concernant ce recrutement.

Fait et délibéré le 22 mars 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	920210322411
Date de la décision :	2021-03-22 00:00:00+01
Objet :	RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création de poste - transformation de poste - suppression de poste
Identifiant unique :	080-200082063-20210322-920210322411-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20210322-920210322411-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :		
Délib9_Création de poste.pdf	application/pdf	121772
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20210322-920210322411-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121772

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2021 à 10h54min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2021 à 10h54min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2021 à 10h55min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2021 à 10h55min26s	Reçu par le MI le 2021-03-23

